

VERLEO

bac dégraisseur

en polyéthylène

Rehausses ajustables

- en polyéthylène
- à clipser
- coupe possible tous les 5 cm.

RHE5P

ajustable de 50 à 10 cm

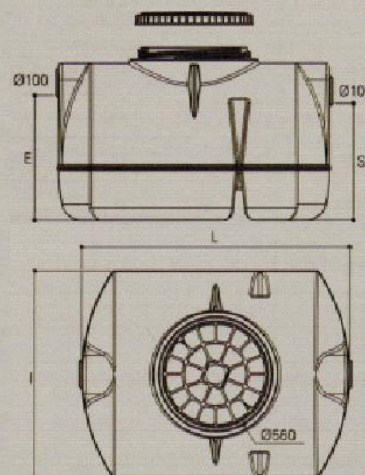
RHE2P

ajustable de 20 à 10 cm

voir page 15 (rehausses)

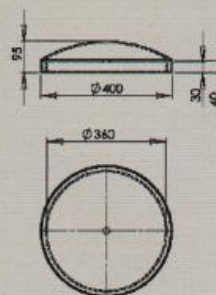
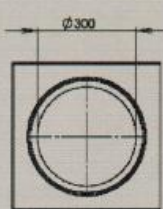
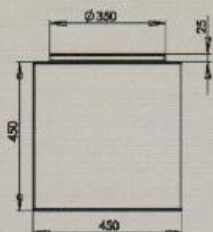


- Fabrication en polyéthylène haute densité traité anti-UV.
- Dimensionnement optimal assurant la séparation des graisses.
- Entrée et sortie munies d'un joint souple à lèvre Ø 100 mm qui assure l'emboîtement et l'étanchéité du raccordement.
- Manutention aisée par un seul homme
- Couvercle à visser en polyéthylène. Étanche à l'eau et à l'air, il s'adapte également sur la rehausse.



Référence	Volume (litres)	L (m)	I (m)	H (m)	E (m)	S (m)
BD90L	90	0,45	0,45	0,45	0,33	0,27
200BDHF	200	1	0,72	0,67	0,46	0,43
500BDHF	500	1,30	1	0,85	0,60	0,55
1000BDHF	1000	1,60	1,20	0,95	0,65	0,62
1500BDHF	1500	1,60	1,20	1,26	1	0,92

E et S = cotes fil d'eau prises en bas de l'orifice d'entrée et de sortie

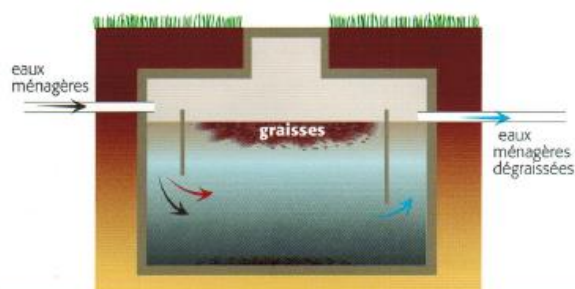


Le bac dégraisseur est destiné à la rétention par flottation des matières lipidiques, graisses et huiles contenues dans les eaux ménagères.

Il tranquillise l'effluent, évite le colmatage des canalisations et espace la fréquence des vidanges de la fosse.

Équipement

Les bacs sont munis d'un système de diffusion qui répartit et tranquillise l'écoulement des eaux ménagères chargées en graisses et en déchets.



Séparation

Le bac assure la séparation des graisses, qui remontent pour former une croûte, ainsi que la rétention des matières lourdes, qui se déposent pour composer les boues.

Évacuation

Ce traitement effectué, les eaux ménagères dégraissées s'évacuent par trop-plein vers la fosse septique toutes eaux, ou le préfiltre en cas de traitement séparé (cas particulier).

Dimensionnement

Il est fonction du volume des eaux ménagères. Le volume d'eau abaisse très rapidement la température des eaux ménagères, favorisant la séparation; ainsi, plus le volume du bac dégraisseur est important, meilleure est la rétention des graisses.

volume minimum 200 l

eaux de cuisine seules

volume minimum 500 l

toutes les eaux ménagères

LE PRINCIPE